Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9270312
Centre d'intérêt : 250

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec.

La situation, les réalités et les actions préventives relatives aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles : mémoire présenté au Groupe de travail pour les jeunes, du Ministre de la santé et des services sociaux, Camil Bouchard, président / Conseil des communautés culturelles et de l'immigration ; [recherche et rédaction, Yves Alavo].
-- Montréal : Le Conseil, 1991.
15 p. ; 28 cm.

Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-22162-1

Vedette(s)-secondaire(s) : Alavo, Yves

Descripteur(s) : Communauté culturelle * Jeune * Immigrant * Difficulté scolaire * Centre d'accueil * Intégration sociale * Mémoire * Prévention * Statistiques

Par ce mémoire, le Conseil vise à faire connaître les situations vécues par les jeunes, à mettre en évidence les principales difficultés que rencontrent ces jeunes, dont le fait d'appartenir à une communauté culturelle ou à une minorité visible constitue un facteur de risque supplémentaire, et à faire un certain nombre de recommandations. Dans son état de la question, le mémoire présente quelques données démographiques, les difficultés socio-économiques, scolaires et dans les centres d'accueil que vivent ces jeunes, leurs problèmes en ce qui a trait à leur identité, leurs valeurs et leur marginalisation. Il soumet des recommandations quant aux conditions d'intervention culturellement appropriée, aux stratégies et aux interventions préventives visant principalement certains groupes cibles.

Type de document :

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

9270312

MÉMOIRE

au Groupe de travail pour les jeunes, du ministre de la Santé et des Services sociaux, Camil Bouchard, président

LA SITUATION, LES RÉALITÉS ET LES ACTIONS PRÉVENTIVES RELATIVES AUX JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DES MINORITÉS VISIBLES

Québec

9270312

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ET DE L'IMMIGRATION

LA SITUATION, LES RÉALITÉS ET LES ACTIONS PRÉVENTIVES RELATIVES AUX JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DES MINORITÉS VISIBLES

Mémoire présenté

au Groupe de travail pour les jeunes, du ministre
de la Santé et des Services sociaux, Camil Bouchard, président

Juin 1991

Recherche et rédaction: Yves Alavo, M. Sc.

Dans ce document, le générique masculin
est utilisé de façon épicène

DÉPOT LÉGAL, deuxième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-22162-1

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS 1

1.1 Présentation du Conseil 1
1.2 Le Conseil et les jeunes des communautés culturelles 1
1.3 Le Conseil et le Groupe de travail pour les jeunes 2

2. ÉTAT DE LA QUESTION 3

2.1 Quelques données démographiques 3
2.2. Les difficultés socio-économiques 4
2.3 Les difficultés scolaires 5
2.4 Dans les centres d'accueil 6
2.5 Identité 7
2.6 Valeurs 8
2.7 Marginalisation 9

3. CONCLUSION 11

4. RECOMMANDATIONS 13

5. ANNEXES 17

Annexe 1 Groupe de travail du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec 19
Annexe 2 Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec 21

1. AVANT-PROPOS

1.1 Présentation du Conseil

Créé par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration est un organisme permanent et autonome dont la fonction est de conseiller le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Le Conseil a le **mandat** d'étudier non seulement la politique actuelle de l'immigration, mais également la contribution de l'immigration à l'avenir démographique du Québec. Ce mandat se situe dans la perspective de l'établissement de mesures visant à assurer le plein épanouissement des Québécois des communautés culturelles et leur intégration harmonieuse à la société québécoise. Par ses objectifs généraux, le Conseil participe également à l'élaboration de relations interculturelles plus dynamiques et inscrites au coeur des enjeux de la société majoritairement francophone du Québec.

1.2 Le Conseil et les jeunes des communautés culturelles

En 1989-1990, dans son programme de consultations et de recherches, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec a créé un secteur des jeunes.

Le secteur des jeunes des communautés culturelles a déjà quelques réalisations à son actif. En effet, les 17 février et 1er mars 1990, le Conseil a organisé une table ronde sur la situation des jeunes des communautés culturelles. Un rapport de synthèse de cette table ronde est en préparation.

1.3 Le Conseil et le Groupe de travail pour les jeunes

Au printemps 1991, quand le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé la formation d'un groupe de travail pour les jeunes, le Conseil a accueilli favorablement cette initiative.

Par ce mémoire, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration répond à l'invitation du Groupe de travail à déposer un Avis, afin d'apporter une contribution spécifique en ce qui concerne les situations difficiles et les réalités particulières vécues par les jeunes Québécois des communautés culturelles et des minorités visibles[1].

Cette contribution du Conseil vise à faire connaître les situations vécues par les jeunes, à mettre en évidence les principales difficultés que rencontrent ces jeunes, dont le fait d'appartenir à une communauté culturelle ou à une minorité visible constitue un facteur de risque supplémentaire, et à faire un certain nombre de recommandations.

Enfin, le présent mémoire constitue la première étape du travail du Groupe mis sur pied sous l'égide du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. Les membres de ce Groupe de travail poursuivent leur réflexion et leur action et verront, ultérieurement, à donner une forme précise à leur contribution dont l'objectif principal est de participer à l'identification des problèmes vécus par les jeunes afin d'améliorer leur situation.

---

[1] Dans le présent document, le plus souvent, ce sont des jeunes d'origine haïtienne dont il est question, à titre d'illustration, quand nous parlons des minorités visibles.

2. ÉTAT DE LA QUESTION

2.1 Quelques données démographiques

Les définitions et les données que nous utilisons sont tirées du Rapport sur le Recensement[2] de 1986 produit par Statistique Canada. Ces données indiquent qu'au dernier décompte de la population totale, le Québec avait une population de 6 454 500 habitants, dont 527 000 s'identifiaient comme immigrants nés à l'extérieur du Québec et du Canada, soit 8,2%.

Les données plus spécifiques dont nous disposons, selon l'origine ethnique et le lieu de résidence, sont celles du groupe de 15-24 ans au Québec et à Montréal. Chez les 15-24 ans, la population d'origine française est de 77% au Québec et de 63% à Montréal. La région métropolitaine de Montréal, où réside la grande majorité des communautés culturelles (90%), a une population très diversifiée.

Les communautés culturelles[3] représentent 23%[4] de la population de la Région Métropolitaine de Recensement (de Montréal) et les minorités visibles[5] 7%. Sur le territoire de l'Île de Montréal, les communautés culturelles, y compris les minorités visibles, représentent près du tiers de la population.

---

[2] Statistique Canada, Recensement de 1986, Profil de la population immigrante, Cat. 93-155, janvier 1989. Les chiffres ont été arrondis pour en faciliter l'usage.

[3] Les personnes qui s'identifient comme étant d'une origine ethnique autre que canadienne française, canadienne anglaise ou autochtone. Définition du gouvernement fédéral.

[4] D'après le recensement du Canada de 1986. Tous les chiffres sont tirés de Multiculturalisme et citoyenneté, *«Les minorités visibles au Canada en 1986: présentation graphique»*, Politiques et recherches, Multiculturalisme, Mars 1989.

[5] Les groupes compris dans la définition de minorités visibles par le gouvernement fédéral sont les suivants: Noirs et Antillais, Chinois, Sud-Asiatiques, Arabes et Ouest Asiatiques, Asiatiques du Sud-Est, Latino-américains et individus originaires des îles du Pacifique.

2.2. Les difficultés socio-économiques

Les jeunes issus des communautés culturelles vivent les conditions socio-économiques générales des catégories sociales auxquelles ils appartiennent et subissent les impacts ou les facteurs qui caractérisent, dans certains cas, les situations difficiles de milieux défavorisés. Provenant de plus en plus de pays en guerre ou de pays économiquement faibles ou technologiquement moins avancés, beaucoup d'immigrants arrivés ces dernières années ou ressortissants de pays du Sud ont des enfants et des adolescents qui vivent des difficultés supplémentaires. Elles sont de divers formes: difficultés d'intégration, apprentissage de la langue, retard de scolarisation, blocages de l'entrée sur le marché du travail.

Les enfants et les adolescents des minorités visibles, surtout ceux des milieux défavorisés, vivent les phénomènes d'exclusion à l'école ou au travail et d'autres formes de discrimination, de manière plus aigüe.

Les données relatives au taux d'activité chez les jeunes de 15 ans et plus des minorités visibles sont significatives quand elles sont comparées à celles des jeunes de la majorité. Ainsi, le taux de chômage[6] des jeunes de la majorité d'origine française se situait, en 1986, à 18%, celui des jeunes d'origine britannique à 20%. En moyenne, le taux de chômage des jeunes des communautés culturelles est de 22%, assez proche de celui des jeunes de la majorité. Par contre, pour les jeunes des minorités visibles, la moyenne est de 30% et pour les jeunes filles antillaises le taux de chômage atteint près de 50%.

Confirmée par les statistiques récentes d'avril 1991, l'aggravation du chômage se poursuit. Premiers touchés: les jeunes. Parmi les jeunes affectés par la détérioration de la situation économique, les jeunes qui appartiennent aux milieux les plus pauvres, souvent enfants des communautés culturelles et des minorités visibles, qui eux connaissent déjà le «sur-chômage». Les jeunes qui souffrent le plus dans ce groupe, ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi.

---

[6] Statistique Canada, recensement de 1986, «*Profil de la population immigrante*», Cat. 93-155, janvier 1989.

2.3 Les difficultés scolaires

Pour les jeunes élèves qui ont vécu l'expérience migratoire, la transplantation de leur système scolaire à celui du Québec constitue un choc culturel important qui souvent déclenche une série de traumatismes: problèmes d'adaptation socio-culturelle, tensions familiales, problèmes linguistiques, retard scolaire.

Deux types de difficultés sont à souligner:«d'une part des difficultés d'ordre psycho-pédagogique liées à la différence des programmes, des méthodes d'enseignement et des structures organisationnelles; d'autre part, des difficultés d'ordre socio-pédagogique liées à la situation des familles migrantes et à la différence des attitudes, attentes et aspirations développées vis-à-vis de l'éducation en général et de l'école en particulier dans chacun des systèmes»[7].

À titre d'exemple, le retard scolaire au primaire chez les élèves d'origine haïtienne inscrits à la CECM dépasse les 50% pour l'année scolaire 1989-1990. Dans certaines écoles de la région Nord de la CECM, il se rapproche des 60%. Ces chiffres sont révélateurs d'une situation qui va à la dérive. En effet: les chiffres de la fin des années 70 et du début des années 80 permettaient déjà de situer la tendance, c'est ce qu'illustre le tableau de la page suivante.

Un échantillon d'élèves de l'ordre secondaire provenant de trois commissions scolaires de la région de Montréal a permis aux auteurs de l'étude citée de constater, que sur la même période, le pourcentage d'élèves d'origine haïtienne qui accusent un retard scolaire est très élevé (plus de 70%). Des milliers de jeunes ont raté le virage de l'intégration et ont quitté le réseau scolaire où ils forment une proportion importante des 40% de jeunes qui «décrochent» avant la fin des études secondaires. Parmi eux, nombreux sont ceux qui affluent dans les «antichambres» de la prison que sont les centres d'accueil.

---

[7] Anthony Barbier, Émile Ollivier et Charles Pierre-Jacques: *«Convergences et ruptures dans les systèmes d'éducation: le cas de l'échec scolaire des Haïtiens au Québec»*. Anthropologie et Sociétés, 1984, Vol. 8, n°2, pp 49-64.

Évolution du retard scolaire des élèves d'origine haïtienne de l'ordre primaire inscrits à la CECM à la fin des années 70 et au début des années 80

années	% des élèves d'origine haïtienne inscrits à la CECM ayant un retard scolaire d'un an et plus
En 1978–1979	35% (310 inscrits)
En 1979–1980	37% (836 inscrits)
En 1980–1981	46% (1 063 inscrits)

Évolution du retard scolaire des élèves nés en Haïti inscrits à la CECM au primaire. Tableau 3, page 58 *Anthropologie et Sociétés* Vol. 8, n°2, 1984, op cit.

2.4 Dans les centres d'accueil

À Montréal, des 561 jeunes des communautés culturelles envoyés en centres d'accueil en 1990, 337 étaient des Noirs, formant environ 60% (d'origine haïtienne, d'origine antillaise anglophone ou d'origine africaine), 71 sont blancs (Européens de l'Est ou de l'Ouest) et 153 sont d'origine latino-américaine, sont Autochtones, Arabophones, Asiatiques. Les jeunes des communautés culturelles constituent 16% de la population totale des 19 centres d'accueil de la région de Montréal. Ils constituent 30% des jeunes qui sont mis en centres fermés, en vertu des mesures de protection ou à la suite d'un délit grave. Dans ces «derniers recours» avant la prison, les jeunes des minorités visibles représentent 60% des effectifs appartenant aux différentes communautés culturelles. Il y a donc une sur-représentation des jeunes d'origine antillaise car nous savons, comme le mentionne le Rapport de Camille Messier, que les jeunes d'origine antillaise forment 4% du total des jeunes dans la région de Montréal.

La situation des jeunes filles des minorités visibles est similaire. Au Centre de garde fermée pour jeunes filles, Notre-Dame-De-Laval, des 154 filles «placées» en sécurité maximale, près de 20% proviennent des minorités visibles, la majorité sont d'origine haïtienne. Des filles qui n'ont pas grand chose à voir avec les criminels dangereux mais qui, la plupart du temps, ont été abusées, exploitées et abandonnées. Forcées à la prostitution par les leaders des gangs, utilisées pour «passer» de la drogue et des armes, elles se retrouvent au Tribunal de la Jeunesse.

La situation des jeunes des communautés culturelles est alarmante, dans les centres d'accueil de la région métropolitaine de Montréal, un jeune sur trois est issu des minorités visibles. La situation est si préoccupante qu'elle mériterait que les responsables de la Commission de protection des droits de la jeunesse et ceux des centres d'accueil pour jeunes du Québec se posent sérieusement la question de cette sur-représentation et mesurent l'ampleur du phénomène.

2.5 Identité

Les enfants et les adolescents des communautés culturelles ayant vécu la migration connaissent une double crise d'identité, celle qui est propre à leur âge et celle causée par le choc migratoire. Cela est dû à l'accumulation de facteurs stressants spécifiques à la migration ou au statut de réfugié des familles et des parents. Ces situations traumatisantes sont à l'origine de nombreux problèmes psychologiques: rupture de filiation d'origine, quête d'une nouvelle filiation. Elles sont aggravées par l'impact de facteurs de vulnérabilité générés dans la société d'accueil: pauvreté, accès difficile à l'égalité en emploi, apprentissage de la langue française, création d'un nouveau réseau psychosocial, discrimination et racisme.

Pour les jeunes qui constituent la deuxième génération, les effets post-migratoires causent certains problèmes tels que le stress intergénérationnel (parents-enfants-adolescents). Une double crise d'adolescence caractérise ces jeunes ainsi qu'une

double discordance des valeurs culturelles (discipline, codes culturels, éducation sexuelle). Le stress migratoire explique de nombreuses situations et des manifestations spécifiques dont sont victimes les jeunes des communautés culturelles.

Les conséquences les plus dramatiques du stress migratoire sont: les jeunes mères mono-parentales, le décrochage scolaire, la toxicomanie, l'itinérance, les troubles de comportement, la négligence envers les enfants, la délinquance et la violence.

2.6 Valeurs

L'application de la Loi sur la protection de la jeunesse est un exemple qui situe l'ampleur du phénomène migratoire et sa complexité dans le cadre des modifications radicales du contexte social et culturel et de son impact sur les parents immigrants et leurs enfants. Les notions de droit et de protection des enfants sont souvent différentes dans les autres cultures et la manière occidentale et urbaine adoptée par nos institutions est conforme aux valeurs de notre société. Ces normes sont surtout reflétées par l'égalité des sexes, l'autonomie des jeunes, le refus des contraintes liées à la religion et à l'autorité parentale.

Chez les membres des communautés culturelles, la notion de vie privée, les rôles homme-femme, les relations à l'autorité sont vécues autrement. Les changements des relations au sein de la famille ne s'articulent pas facilement entre le nouveau contexte social et culturel et les valeurs traditionnelles, il y a souvent crise. Les modèles culturels et les représentations sociales des parents et des enfants sont alors très différents, les croyances, la morale, le droit, les pratiques quotidiennes vont progressivement les éloigner.

2.7 Marginalisation

Dans un tel contexte, les rapports avec la Loi, notamment la Loi de protection de la jeunesse, sont conflictuels. Souvent, des parents membres des communautés culturelles n'admettent pas qu'ils font un usage abusif des «corrections», des «châtiments corporels»: ils punissent selon leur mode culturel. La notion de «mauvais traitement» est interprétée différemment par eux.

Dans le but de protéger l'enfant et de le soustraire à la violence parentale, les travailleurs sociaux ou les agents de centres de services sociaux recommandent de placer l'enfant dans une famille d'accueil. Par conséquent, les parents se sentent disqualifiés, leurs valeurs traditionnelles sont remises en cause du fait de l'expérience migratoire. L'intérêt pour l'enfant et son développement, les méthodes et les pratiques appliquées dans l'éducation familiale des enfants, la transmission des valeurs, toutes ces méthodes, ces pratiques et l'éthique qui les guide sont des notions variables, équivoques et relatives.

Elles diffèrent d'une culture à une autre. Il est donc nécessaire d'imaginer et de créer des mécanismes appropriés pour constituer des liens entre ces familles et les institutions concernées afin de trouver des moyens d'adaptation et d'intégration réciproques aux réalités du Québec.

3. CONCLUSION

Les établissements, les intervenants des réseaux de l'éducation, des services sociaux, de la santé et de la justice sont désemparés devant les jeunes des communautés culturelles qui font partie de leurs clientèles qui sont aux prises avec des situations de misère, de brutalité, d'abus physiques et sexuels, de violence psychologique, de délinquance, de toxicomanie, etc. Il se fait peu de choses en termes de programmes de prévention primaire pour ces jeunes, enfants et adolescents des communautés culturelles et des minorités visibles. Ce qui se fait est souvent mal adapté à leur culture et à leur situation qui tout en étant particulière, se présente de plus en plus fréquemment.

Ces données confirment et constituent une preuve accablante du fait que l'appartenance à une communauté culturelle et, de surcroît, à une minorité visible, (plus spécifiquement les communautés noires), constitue un facteur de risque supplémentaire. **Cette sur-représentation des jeunes des minorités visibles peut s'expliquer par le constat d'une série de problèmes:**

- Problèmes situationnels ou économiques découlant de l'expérience migratoire ou du passage de pays du Tiers-monde au Québec;

- Problèmes relationnels au sein de leurs familles et dans le contexte pluri-culturel et multi-racial de la société d'accueil, qui cherche à s'adapter à des mutations et dans laquelle ils doivent s'intégrer;

- Problèmes personnels dans leur tentative à se définir une identité positive, alors que la majorité leur renvoie une image négative ou bien les occulte de toutes les interactions sociales, économiques, politiques et culturelles;

- Problèmes institutionnels quand ils sont en état de crise et que les établissements ne peuvent leur fournir une aide opportune et efficace.

En conséquence, ils doivent faire face à des problèmes profonds et complexes dans la société d'accueil où ils ont des difficultés à développer un sentiment d'appartenance et encore plus de peine à penser leur futur en termes de réalisation de leurs objectifs de vie.

Pour eux, le problème n'est pas de construire une autre société, mais bien de rentrer dans une société qui ne veut pas d'eux. Leur existence n'a plus de sens, ils vivent une désocialisation progressive: vandalisme, délinquance, drogues. Ce sont les moyens qu'ils trouvent pour s'affirmer et se découvrir une identité collective au sein d'un groupe d'appartenance face à une société qui les nie.

Ces jeunes, qui grandissent souvent dans des familles mono-parentales, qui connaissent les visages de la pauvreté dans un pays d'abondance, voient leur retard scolaire s'accroître en classe d'accueil à leur arrivée ici. Ils se sentent de plus en plus marginalisés et rejetés quand ils doivent entrer sur le marché du travail, et ils n'ont qu'un recours, le gang qui est leur seul refuge. Ils sont en rupture avec leur société d'origine et la société d'accueil.

4. RECOMMANDATIONS

Pour répondre aux exigences du Groupe de travail pour les jeunes, présidé par monsieur Camil Bouchard, le Groupe de travail du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration a centré son intervention autour des mesures préventives relatives aux adolescents. De ce fait nous n'aborderons pas la situation des jeunes délinquants.

4.1. Les institutions sociales et celles qui sont responsables des services destinés aux jeunes doivent faire un effort supplémentaire de sensibilisation aux réalités interculturelles. Pour ce faire, quatre conditions et un certain nombre de stratégies apparaissent essentielles pour développer une intervention culturellement appropriée:

A. Les conditions

1. Connaître et reconnaître la diversité culturelle et les limites inhérentes au style d'interventions propre au service social, à la culture du service social;

2. Prendre la responsabilité de mieux connaître les cultures d'origine;

3. Apprendre à mesurer les effets de la migration sur les personnes;

4. Établir la communication sur la base d'une compréhension mutuelle des codes culturels.

B. Les stratégies

1. Former le personnel aux réalités interculturelles;

2. Développer et adapter les programmes de prévention primaire aux caractéristiques des communautés culturelles et des minorités visibles dans les quartiers défavorisés où ces communautés sont présentes en nombre suffisant;

3. Recourir et utiliser les ressources existantes au sein des communautés culturelles comme moyen de médiation et de liaison pour responsabiliser le service social en milieu interculturel;

4. Faire un effort sérieux d'embauche et d'intégration des membres des communautés culturelles et des minorités visibles au sein du personnel des établissements concernés;

5. Constituer un réseau de familles québécoises «sensibilisées» pouvant jouer le rôle de «familles d'accueil» pour les familles des communautés culturelles et des minorités visibles récemment arrivées. Elles seraient en mesure de donner un soutien psychologique (prévention de l'effet post-migratoire). Il y aurait aussi la possibilité de créer des groupes de support «immigrants anonymes» pour les mêmes objectifs d'adaptation;

6. Concevoir les objectifs et les modalités d'intervention en collaboration avec les communautés culturelles.

4.2. Les interventions préventives doivent viser principalement les groupes-cibles suivants:

1. Les enfants et les adolescents des communautés culturelles et des minorités visibles, particulièrement ceux des milieux défavorisés socio-économiquement devraient avoir accès au même type de programmes d'intervention que les autres en plus des interventions qui répondent à leur situation particulière;

2. Les enfants qui ont vécu le stress migratoire devraient bénéficier:

   - de programmes appropriés de préparation à la scolarisation;
   - de programmes de soutien pédagogique pendant les premières phases d'intégration au système scolaire québécois.

3. Les adolescents des minorités visibles doivent constituer une cible privilégiée de l'intervention préventive, en particulier:

   - les jeunes mères isolées, surtout les jeunes mères mono-parentales des minorités visibles: améliorer leur santé et leur alimentation et celle de leurs enfants;

   - les jeunes à risque de décrochage scolaire: mécanismes d'identification des jeunes à risque, préparation de programmes appropriés pour éviter le décrochage et de programmes pour ramener les décrocheurs à l'école.

ANNEXES

ANNEXE 1

GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

SUR LA SITUATION DES JEUNES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DES MINORITÉS VISIBLES

Présidente:	Raymonde **FOLCO***	présidente du CCCI
Membres:	Carmen **CABREJO**	psychologue
	Emerson **DOUYON***	psychologue
	Marlene **JENNINGS**	avocate
	Jean-Claude **LASRY**	psychologue
	Marc Le **BLANC***	criminologue
	Pierre **NOËL***	psycho-éducateur
	Joséphine **QUALLENBERG***	psychothérapeute
	René **SAINT-LÉGER***	avocat
Secrétaire:	Yves **ALAVO***	

* personnes membres du sous-groupe chargé du mémoire, présidé par Marc Le Blanc.

ANNEXE 2

CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Présidente:	Raymonde **FOLCO**
Vice-présidente aux communautés culturelles:	Eleni **BAKOPANOS**
Vice-président à l'immigration:	Raymond **PAQUIN**
Membres:	Maurice **CHALOM** Celestino d'**ANDRADE** Jean-Guy **DUBUC** Irène **ELLENBERGER** Gilles **FORTIN** Jean Luc **GOUVEIA** Wladimir **JEANTY** Antoine **KHALO** Paul **KRIVICKY** Nicole **ST-GERMAIN** Antoine **TCHIPEFF** Marc **YANG VA**

Participent également aux réunions du Conseil, sans droit de vote:

Sous-ministre du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration	Norman **RIDDELL**
Secrétaire du Conseil	Jacques **JOHNSON**

Le secrétariat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration est situé au:

4e étage
Tour de la Place-Victoria

Adresse postale:
C.P. 156,
Tour de la Place-Victoria
Montréal, Québec
H4Z 1C3

Téléphone:
(514) 873-8501